

SÉANCE DU 1^{er} DECEMBRE 2021

DECISION N° 2021 / 150 / EOLIEN CENTRE MANCHE / 2
PROJET DE PARC EOLIEN EN MER CENTRE MANCHE

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment l'article L.121-8-1 et l'article L.121-9,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé reçus le 24 septembre 2021 de Mme Sophie MOURLON, directrice de l'énergie, pour la ministre de la Transition écologique,
- vu la décision n°2021/122 EOLIEN CENTRE MANCHE/ 1, désignant MM. Dominique PACORY, Laurent PAVARD et Jean TRARIEUX garants de la concertation préalable sur le projet de parc éolien en mer Centre Manche,
- vu le document de positionnement de la CNDP du 4 novembre 2020 sur les principes, formes et modalités du débat public pendant le confinement Covid-19,
- vu la décision n°2021/144/PERIODE DE RESERVE ELECTORALE/1 du 3 novembre 2021, adoptant le document de positionnement de la CNDP en matière de droit à l'information et à la participation du public en période électorale et pré-électorale.

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage doit être complété par des éléments sur le scénario d'absence de réalisation du projet de parc AO8 en Centre Manche.

Le dossier de concertation sera accompagné d'une synthèse aisément compréhensible par le public.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage doivent inclure des événements permettant de débattre avec le public :

- du contenu du cahier des charges de l'Appel d'offres
- des usages en mer, en particulier les enjeux de la pêche et du trafic maritime.

Toutes les modalités doivent être annoncées suffisamment en avance à travers des moyens de communication grand public précisant la date, l'horaire et les lieux.

Article 3 : La concertation se déroulera du 03 janvier au 07 mars 2022 et du 25 avril au 16 mai 2022.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente


Chantal JOUANNO